

Cession de matériel réformé

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre de l'enveloppe financière de petit équipement maîtrisée par la CTB afin de lui permettre l'exploitation du service transports, il a été cédé :

- le 20 février 2001, à la SA Comptoir Agricole et Industriel de Lorraine et de Franche-Comté, pour 500 francs, un groupe électrogène, acquis en 1978 pour 6.400 francs.

- le 30 mars 2001, à un particulier, pour 200 francs, d'une servante d'atelier

Il est proposé d'enregistrer ces recettes dans le budget annexe transports et de tenir compte de cette sortie dans l'inventaire, en cours de réalisation des biens mis à disposition par la Ville de Besançon à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour assurer la compétence transports.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette proposition d'affectation de la recette et de mise à jour de l'inventaire.

Pour extrait conforme,

Le Président